

La faillite du FC Baulmes confirmée, mais...

FOOTBALL

La fin se rapproche pour le club nord-vaudois. Une demande de sursis concordataire sera étudiée le 11 décembre. Le dernier espoir vient d'un mystérieux investisseur, qui a visité le stade hier. En attendant, l'équipe poursuit sa route en championnat de 1^{re} ligue.

PATRICK WURLOD

D'un tribunal à l'autre, le feuilleton continue. Hier, la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal a confirmé la faillite du FC Baulmes. L'avocate du club, Me Sandrine Osojnak, a toutefois déposé trois jours plus tôt une requête de sursis concordataire auprès du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, pour suspendre les poursuites et procédures de faillite en cours.

«Un investisseur, qui connaît exactement la situation et les soucis actuels du club, a confirmé son intérêt»

ME SANDRINE OSOJNAK, AVOCATE DU FC BAULMES

Autant d'événements qui n'ont fort heureusement pas d'effets immédiats pour les joueurs baulmériens. Car une faillite ne les concerne pas directement. «La licence de 1^{re} ligue délivrée avant la saison a été accordée à l'Association du FC Baulmes, et non à sa SA, qui fait l'objet de la procédure de faillite», explique le juriste et membre du comité de la Première Ligue, Romano Clavadetscher. «La SA et l'Association sont deux entités différentes. Juridiquement, il n'y a donc aucune raison de retirer l'équipe du championnat,

même en cas de faillite, ajoute Me Osojnak. Et si c'était néanmoins le cas, je m'y opposerais.» Dimanche, Baulmes disputera donc bien son match à Fribourg, dès 14 h 30.

Le président Fabian Salvi, son comité et l'avocate du club poursuivront, quant à eux, leur course contre le chronomètre, afin de trouver une hypothétique solution. Laquelle, si elle existe, remplirait évidemment d'aise tous les créanciers du club.

Lundi, Me Osojnak a déposé une requête de sursis concordataire, étudiée mardi par le président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois. Ce dernier a fixé une audience le 11 décembre afin d'analyser cette demande. «Le prononcé de ce tribunal suspend les poursuites pendantes et celles qui pourraient être introduites. Elle ajourne toute décision de faillite qui pourrait être rendue, jusqu'à droit connu sur demande de sursis concordataire», explique Me Osojnak. A nous de constituer un dossier de demande de concordat qui tienne la route.»

Plus de 3 millions de dettes

Le FC Baulmes tente-t-il de temporiser, s'autorise-t-il un nouveau sursis? «En aucun cas, répond Me Osojnak. Si le club baisse les bras, la faillite est signifiée. Ce n'est pas dans l'intérêt des créanciers. Des faits nouveaux sont intervenus depuis le dépôt de notre recours contre le prononcé de faillite du 3 avril qui a été examiné hier. C'est ce que nous désirons présenter lors de l'audience de demande de sursis concordataire. Un investisseur, qui connaît exactement la situation et les soucis actuels du club, a confirmé son intérêt. Aujourd'hui (ndlr: hier), il s'est même déplacé à Baulmes pour visiter le stade. Mais je ne peux pas en dire davantage à son sujet.»

Du coup, la décision prise hier matin par la Cour des poursuites et faillites du Tribu-



DIRIGEANTS DANS L'ATTENTE Fabian Salvi (président, à g.), Jochen Dries (entraîneur), Christian Mischler (chef technique) et René Grivet (responsable compétition, à dr.) n'ont plus qu'à espérer que le mystérieux investisseur venu hier au stade passe de la parole à l'acte.

» Partagés entre fatigue, tristesse et espoir



PHILIPPE GILLIÉRON (ARCHITECTE DU STADE ET CRÉANCIER) «Je ne peux pas être content si une faillite se confirme. Car je perds de l'argent: je n'ai rien touché pour la construction et j'ai fait l'erreur de prêter une grosse somme. Avec les trois autres créanciers, nous avons retiré notre requête, après avoir reçu un très petit acompte. On parle désormais d'une décision prise d'ici à 15 jours. Tant mieux si une solution est trouvée. Mais je suis fatigué d'être baladé par des gens manquant d'élégance...» P. W.



PAUL-ANDRÉ CORNU (PRÉSIDENT D'YVERDON) «Cette triste histoire démontre que les règlements de la Swiss Football League ne sont vraiment pas adaptés: la SFL n'aurait jamais dû accorder une licence de Challenge League au FC Baulmes, car elle aurait dû comprendre que cela placerait le club dans une situation pas viable. Si faillite il devait finalement y avoir, ce serait dommage pour les efforts fournis. Il serait donc bon qu'une solution soit trouvée pour remettre le club sur les rails.» P. W.



ROMANO CLAVADETSCHER (JURISTE, MEMBRE DU COMITÉ DE LA PREMIÈRE LIGUE) «La SA du club de Baulmes, qui fait l'objet de la procédure, n'est membre ni de l'ASF ni de la Première Ligue. Les équipes et les passeports des joueurs sont enregistrés au nom de l'Association du FC Baulmes, si bien qu'une faillite ne les toucherait pas. Tant que l'équipe de 1^{re} ligue se présente et remplit ses obligations, elle est autorisée à jouer en championnat.» P. W.

nal cantonal de confirmer la faillite du club est ajournée. Cette décision a été prise suite au premier prononcé de faillite contre le club, datant du 3 avril dernier (ndlr: un second prononcé de faillite a été déposé le 23 octobre). Le recours déposé alors par le club était examiné, en dépit du fait que l'agent d'affaires Jean-Claude Zanone,

qui représentait les quatre créanciers concernés, avait retiré sa requête entre-temps. «Un compromis a en effet été trouvé entre les différentes parties. Mais le dépôt du recours impliquait que le club devait prouver sa solvabilité, sujet de l'audience d'hier. Ce qu'il n'est pas parvenu à faire», explique Jean-Claude Zanone.

Au vu des pièces présentées hier par le club, la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal a effectivement estimé majoritairement que le FC Baulmes ne subissait pas simplement une gêne passagère. Mais qu'il était en surendettement et qu'il avait cessé ses paiements. Une somme de plus de 3 millions est fréquemment

» Le FC Baulmes en dix dates

- 2001** Promotion en 1^{re} ligue.
- 2002** Rénovation du stade selon les exigences de la 1^{re} ligue.
- JUIN 2004** Promotion en Challenge League.
- MARS 2007** Inauguration du stade, aux normes de la Challenge League.
- MAI 2007** Relégation en 1^{re} ligue.
- 3 AVRIL 2008** Première faillite prononcée et recours déposé par le club, examiné hier.
- MAI 2008** La SFL n'accorde pas de licence de Challenge League à Baulmes, privé de finales de 1^{re} ligue. Le Tribunal arbitral du sport déboute le club, suite à son opposition à la décision de la SFL.
- 23 OCTOBRE 2008** Deuxième faillite prononcée et recours déposé par le club.
- 10 NOVEMBRE 2008** Dépôt d'une demande de sursis concordataire par l'avocate du club.
- 13 NOVEMBRE 2008** Le Tribunal confirme la faillite, décision suspendue par la demande de sursis concordataire. P. W.

articulée. Le président Pierre-Yves Bosshard et le juge rapporteur Pierre Hack rejettent le recours. Le 2^e juge, Pierre Müller, estimait en vain qu'il fallait l'accepter. Le verdict était donc sans appel. Mais c'était compter sans le coup de théâtre intervenu hier en fin de matinée, avec l'annonce de la demande de sursis concordataire. ■



Marcel Fischer médaillé d'or. C'était aux Jeux d'Athènes en 2004.

Marcel Fischer range son épée

ESCRIME

Le champion olympique 2004 et ex-numéro 1 mondial à l'épée prend sa retraite. Il se consacrera à sa profession de médecin ainsi qu'à sa famille.

Fischer (30 ans) a choisi le Cercle d'escrime de Bienne pour faire part de sa décision, là où il avait fait ses premières armes il y a 21 ans sous la conduite du maître polonais Ryszard Marszalek. «Je boucle la boucle», a relevé le futur médecin assistant

de l'Hôpital cantonal de Münstlingen (AG), poste qu'il occupera dès le 1^{er} janvier.

«Mon nouveau travail est la seule raison qui motive mon arrêt», a déclaré le plus capé des escrimeurs suisses, le seul à avoir gagné cinq tournois de Coupe du monde (le dernier en 2005), ainsi qu'un titre olympique, à Athènes en 2004, plus un titre européen par équipes en 2004.

Le Biennois aura aussi plus de temps à passer aux côtés de sa fille, Shayenne, tout juste un an,

et de sa compagne, Alessandra. Il arrête complètement l'escrime mais entend se mettre à disposition de la Fédération suisse pour prodiguer ses conseils aux jeunes. Il souhaite aussi œuvrer comme médecin sportif pour une équipe, dans un sport à déterminer. Hormis l'escrime, sa grande passion est le tennis. Il va s'inscrire sans tarder dans un club.

Fischer assure que sa non-qualification pour les JO de Pékin n'a pas influencé sa décision. Celle-ci a pourtant surpris: il y a

quinze jours encore, il disait vouloir poursuivre encore au moins un an. «Mais le temps est venu de commencer un nouveau chapitre de ma vie.» D'ici là, Fischer doit encore finir son doctorat en médecine, sur le thème de «la biomécanique en escrime.»

«La compétition et les coéquipiers vont me manquer, et aussi ma grande spécialité: la flèche». Cette technique d'attaque, qui consiste à faire mine de tomber en avant pour aller toucher son adversaire, procure «des sensations incroyablement belles». SI